MINISTÈRE
CHARGÉ
DU NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

JEAN-NOËL BARROT

Paris, le 26 juillet 2023

Ministre délégué

Nos références : MEFI-D23-07076

Monsieur le Maire,

Le Gouvernement a fait de la modernisation des infrastructures de télécommunications l'une de ses priorités au travers du Plan France Très Haut Débit. Il y a 10 ans, l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés se sont engagés à apporter l'internet fixe à très haut débit sur l'ensemble du territoire, en particulier au travers de la fibre optique. Ce chantier fait aujourd'hui de la France l'un des pays les plus fibrés d'Europe. Grâce à la mobilisation collective, 80% des domiciles de nos concitoyens sont désormais éligibles à la fibre et plus de 60 % ont déjà souscrit un abonnement. Cette modernisation est essentielle pour répondre aux nouveaux besoins numériques des Français et préparer les défis de demain en matière de cohésion et d'attractivité des territoires, de souveraineté et de sobriété énergétique.

Le déploiement massif de la fibre et ses performances supérieures en termes de débit et de consommation énergétique ont conduit la société Orange, propriétaire du réseau historique à annoncer la fermeture progressive du réseau « cuivre » sur tout le territoire d'ici 2030. Ainsi, le réseau en fibre optique a vocation à se substituer au réseau cuivre vieillissant sur lequel reposent le réseau téléphonique commuté (RTC) et les services internet DSL.

Dans le cadre de son plan de fermeture, Orange doit se conformer au cadre réglementaire établi par l'autorité de régulation du secteur, l'Arcep, qui fixe notamment des critères préalables à la fermeture locale du réseau cuivre.

Conformément au plan proposé par l'opérateur, la fermeture du réseau cuivre sera progressive et se déroulera par lots annuels de communes. Au regard du haut niveau de disponibilité de la fibre optique sur votre territoire et de son adoption par vos administrés, votre commune fera partie du premier lot de fermeture. Le processus s'effectuera, sous réserve du respect des critères de fermeture, en deux étapes :

- la fermeture commerciale, prévue au 31 janvier 2024, à partir de laquelle vos administrés ne pourront plus souscrire à de nouvelles offres sur le réseau cuivre (offres téléphoniques et services DSL) ;
- la fermeture technique, prévue au 31 janvier 2025 décalée par rapport à la première, à partir de laquelle les services de téléphonie fixe et internet DSL reposant sur le réseau cuivre s'arrêteront définitivement.

Si les critères de fermeture fixés par l'Arcep, en particulier la présence d'une solution très haut débit de substitution à chaque adresse, n'étaient pas remplis à temps, les communes concernées verront la fermeture repoussée.

Les opérateurs commerciaux devront informer leurs clients sur le calendrier et les démarches à mettre en œuvre pour favoriser la bonne migration vers la fibre optique ou les technologies alternatives. Afin de répondre aux sollicitations de vos administrés, un kit de communication a été élaboré à votre attention par l'ensemble des parties-prenantes. Son contenu figure en annexe et est disponible sur le site de la Fédération Française des Télécoms[1]. Cet outil est à votre disposition et vous êtes libre d'en faire l'usage que vous jugerez le plus approprié. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'opérateur d'infrastructure cuivre (Orange), responsable du plan de fermeture, pour vous aider dans sa diffusion. Par ailleurs, les représentants locaux de l'opérateur d'infrastructure cuivre (Orange), de l'opérateur en charge du déploiement de la fibre sur votre commune et de tous les autres opérateurs commerciaux impliqués dans le déploiement sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de cette fermeture.

En tant que maire, vous veillerez à la migration effective vers un réseau très haut débit pour tous les bâtiments communaux et les équipements publics et services de votre territoire (services d'urgence, lignes d'astreinte, télésurveillance, téléassistance, etc.). À ce titre, votre opérateur ou l'opérateur de votre choix pourra vous conseiller. Le ministère de l'Intérieur proposera prochainement une mise à jour des dispositions en vigueur sur les moyens d'alerte des secours pour les Etablissements Recevant du Public (ERP), lesquels ont encore majoritairement recours au réseau cuivre.

Des premières expérimentations concluantes ont été menées dans 7 communes depuis 2021 : Provins, Voisins-Le-Bretonneux, Issancourt-et-Rumel, Gernelle, Vivier-au-Court, Vrigne-aux-Bois. 11 700 locaux ont ainsi abandonné le cuivre sans difficultés particulières.

Le Gouvernement est attentif à ce que ce chantier d'envergure se déroule dans la transparence et la concertation avec les acteurs sur le terrain. Ainsi, des comités de concertation locaux seront organisés par les préfets afin de réunir et consulter les acteurs (élus, opérateurs, services de l'État). Les associations d'élus seront étroitement associées au chantier de fermeture. En outre, des référents locaux ont été désignés pour répondre à toute demande d'information[2].

Je serai vigilant à ce que la migration vers la technologie actuelle ne se fasse pas au détriment de nos concitoyens, afin que tous puissent bénéficier d'un accès effectif et de qualité à une connexion très haut débit, et ce à un prix abordable. C'est la raison pour laquelle, à la suite d'échanges avec les opérateurs, ces derniers se sont engagés à n'imposer à aucun utilisateur de contracter un abonnement plus large et de pouvoir ainsi conserver une offre de téléphonie seule si tel est leur cas au moment de la migration vers la fibre. Les offres existantes à destination des bénéficiaires de minima sociaux seront également préservées.

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour accompagner cette transition d'envergure des Français vers les technologies à très haut débit. Votre participation sera décisive pour la réussite de ce chantier dans votre commune et nous savons pouvoir compter sur vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Noël BARROT

Annexe : Contenu du kit de communication

1 https://www.fftelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/
2 Pour identifier le référent local sur votre territoire, vous pouvez consulter le site suivant : https://collectivites.orange.com/fr/contacts-par-regions/